

SARL 2C MANUTENTION

53 Rue du 1er Septembre 1944
01160 PONT-D'AIN

COMPTES ANNUELS

du 01/08/2024 au 31/07/2025

Signé par Jennifer CHALAYE
Le 29 janv. 2026

Signed with doc_OGy8
Universign tx_wGO1ELgb2Vwb

Signé par Cedric CEYRAT
Le 26 janv. 2026

Signed with doc_OGy8
Universign tx_wGO1ELgb2Vwb

ÆXALP AIN

SARL au capital social de 30 000 €
17, Rue de la Roseraie – 01350 CULOZ-BEON
Téléphone 04.50.10.25.50

CC, JC

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/07/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/07/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	1 181	1 181			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 487	10 715	772	1 171	- 399
Autres immobilisations corporelles	122 997	94 570	28 427	38 476	- 10 049
Immobilisations en cours	3 054		3 054	3 054	
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	4 000		4 000	4 000	
Prêts					
Autres immobilisations financières	4 600		4 600	4 600	
TOTAL (I)	147 319	106 466	40 853	51 300	- 10 447
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	60 697		60 697	55 004	5 693
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	181 791		181 791	103 012	78 779
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	43		43		43
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	10 972		10 972	2 218	8 754
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	1 025		1 025	1 024	1
Disponibilités	83 127		83 127	88 883	- 5 756
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	12 736		12 736	11 218	1 518
TOTAL (II)	350 391		350 391	261 360	89 031
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	497 710	106 466	391 244	312 660	78 584

CC, JC

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/07/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/07/2024 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 90 000)	90 000	90 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	9 000	9 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	31 458	11 645	19 813
Report à nouveau		-56 614	56 614
Résultat de l'exercice	-6 434	76 427	- 82 861
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	124 024	130 458	- 6 434
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	23 123	49 287	- 26 164
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	4 669	10 069	- 5 400
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	54 542	4 080	50 462
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	136 381	77 078	59 303
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	14 381	13 096	1 285
. Organismes sociaux	13 865	19 745	- 5 880
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	18 922	6 368	12 554
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 336	1 568	- 232
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		910	- 910
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	267 220	182 202	85 018
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	391 244	312 660	78 584

CC, JC

Annexes

SARL 2C MANUTENTION

ANNEXE

Période du 01/08/2024 au 31/07/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/07/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/07/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 391 243,96 E.

Le résultat net comptable est une perte de 6 433,72 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30/10/2025 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

SARL 2C MANUTENTION

ANNEXE

Période du 01/08/2024 au 31/07/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif Immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 147 319

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 181			1 181
Immobilisations corporelles	137 538			137 538
Immobilisations financières	8 600			8 600
TOTAL	147 319			147 319

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 106 466

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 181			1 181
Immobilisations corporelles	94 838	10 448		105 285
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	96 019	10 448		106 466

3.1.3 - Détail des Immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciel	1 181	1 181	0	de 1 à 3 ans
Materiel et outillage	11 487	10 715	772	5 ans
Inst.agenc.divers	60 450	37 734	22 716	de 5 à 10 ans
Materiel de transport	54 167	48 456	5 711	5 ans
Mat.bureau & informatique	6 871	6 871	0	3 ans
Mobilier	1 510	1 510	0	5 ans
Immobilisations en cours	3 054	0	3 054	Non amortiss.
TOTAL	138 719	106 466	32 253	

3.2 - Etat des créances = 210 142

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	4 600		4 600
Actif circulant & charges d'avance	205 542	205 542	
TOTAL	210 142	205 542	4 600

SARL 2C MANUTENTION

ANNEXE

Période du 01/08/2024 au 31/07/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Charges constatées d'avance = 12 736**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

SARL 2C MANUTENTION

ANNEXE

Période du 01/08/2024 au 31/07/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 90 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	200	450,00	90 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	200	450,00	90 000

4.2 - Etat des dettes = 212 677

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	23 123	23 123		
Dettes financières diverses	4 669	4 669		
Fournisseurs	136 381	136 381		
Dettes fiscales & sociales	48 504	48 504		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	212 677	212 677		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 20 271

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 763
Dettes fiscales & sociales	18 508
Autres dettes	
TOTAL	20 271

SARL 2C MANUTENTION

ANNEXE

Période du 01/08/2024 au 31/07/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 924 721**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	924 084	99,93 %
Prestations de services	637	0,07 %
TOTAL	924 721	100,00 %

SARL 2C MANUTENTION

ANNEXE

Période du 01/08/2024 au 31/07/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres		
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	2	0
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	2	0

SARL 2C MANUTENTION

ANNEXE

Période du 01/08/2024 au 31/07/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 12 736

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'avance(486000)	12 736
TOTAL	12 736

8.2 - Charges à payer = 20 271

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	1 763
Fournis.fact.non parvenues(408100)	1 763
Dettes fiscales et sociales :	18 508
Conges a payer(428200)	7 796
Org.soc. ch/conges a payer(438200)	3 560
Org.soc. charges a payer(438600)	5 994
Etat autres ch. a pa(448600)	1 122
Taxe apprentissage cap(448602)	36
TOTAL	20 271

SARL 2C MANUTENTION

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/08/2024 au 31/07/2025

Présenté en EUROS

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/07/2025 12 mois	31/07/2024 12 mois	31/07/2023 12 mois	31/07/2022 12 mois	31/07/2021 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000
b) Nombre d'actions émises	200	200	200	200	200
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	924 721	1 107 312	932 299	909 072	579 228
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	4 014	90 745	-26 167	50 578	-27 368
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	4 014	90 745	-26 167	50 578	-27 368
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-6 434	76 427	-44 029	31 883	-44 468
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	20	454	-131	253	-137
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-32	382	-220	159	-222
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	2	2			
b) Montant de la masse salariale	209 545	198 333	196 578	165 825	141 054
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	29 282	30 325	46 251	36 260	34 542

Observations complémentaires

SARL 2C MANUTENTION

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/08/2024 au 31/07/2025

Des comptes annuels présentés en EUROS

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet AEXALP AIN, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par SARL 2C MANUTENTION,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/07/2025 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	391 244
Chiffre d'affaires hors taxes	924 721
Résultat net de l'exercice (perte)	-6 434

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour AEXALP AIN
Fait à CULOZ le 30/10/2025

2C MANUTENTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 90 000 euros
Siège social : 53, rue du 1er septembre 1944
01160 PONT D AIN
529 896 565 RCS BOURG EN BRESSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12
DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq,
Le douze décembre,
À 10h,

Les associés de la Société 2C MANUTENTION, société à responsabilité limitée au capital de 90 000 euros, divisé en 200 parts de 450 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, siège social, sur convocation faite par la gérance.

Chaque associé a été convoqué par lettre recommandée adressée le 1er décembre 2025.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur Cédric CEYRAT, titulaire de 99 parts sociales en pleine propriété,
- Madame Jennifer VERONI, ayant pour nom d'usage CHALAYE, titulaire de 101 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur CEYRAT Cédric, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2025 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Rémunération de la gérance,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 juillet 2025,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 juillet 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 juillet 2025 s'élevant à -6 433,72 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -6 433,72 euros

Au compte « autres réserves » -6 433,72 euros

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions mentionnées dans ce rapport.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé à chaque gérant, qui s'est élevée à un montant de 41 100 euros (rémunération versée + CRDS et part de CSG non déductible) pour Madame Jennifer CHALAYE et à un montant de 41 100 euros (rémunération versée + CRDS et part de CSG non déductible) pour Monsieur Cédric CEYRAT.

En outre, l'Assemblée approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur la rémunération de chaque gérant.

Pour Madame Jennifer CHALAYE :

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 21 099 euros

Cotisations facultatives comptabilisées en charges sur l'exercice : 4 680 euros

Pour Monsieur Cédric CEYRAT :

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 20 706 euros

Cotisations facultatives comptabilisées en charges sur l'exercice : 4 504 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.

Cédric CEYRAT
Gérant

Jennifer CHALAYE
Gérante

2C MANUTENTION

**Société à responsabilité limitée
au capital de 90 000 euros
Siège social : 53, rue du 1er septembre 1944
01160 PONT D AIN
529 896 565 RCS BOURG EN BRESSE**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 DECEMBRE 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 juillet 2025

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 juillet 2025 s'élevant à -6 433,72 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -6 433,72 euros

Au compte « autres réserves » -6 433,72 euros

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12 DECEMBRE 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance